



Rencontre santé « Les médicaments pédiatriques »

Dans le cadre des Rencontres Santé, Harmonie Mutuelle et la Mutualité Française Centre Val de Loire organisent jeudi 12 février 2015 de 19 h à 20 h 30, au Multi-Accueil « le Petit Poucet », à Bourges, un atelier gratuit sur l'utilisation des médicaments pédiatriques.

En lien avec Priorité Santé Mutualiste (PSM), et en partenariat avec la Mutualité Française Centre, cette soirée s'inscrit dans le cadre du mois des familles, organisée par le Réseau d'Ecoute d'Accueil et d'Accompagnement des Parents (REAAP) du Cher.

Cet atelier aura pour objectif de sensibiliser les parents à la bonne utilisation des médicaments pédiatriques. Au cours de cette soirée, Agnès Moinet, pharmacien et chef de projet en santé publique à la Mutualité française Centre, abordera divers sujets, notamment les questions sur les traitements antibiotiques, l'automédication pédiatrique, l'utilisation des médicaments génériques, et bien d'autres thématiques, créant ainsi un échange avec les parents présents.

Les médicaments pédiatriques parlons-en :

Aujourd'hui banalisé, le médicament est défini comme « toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines » et « pouvant être administrée à l'homme en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, corriger ou modifier des fonctions organiques chez l'homme » (définition OMS). Le médicament n'est pas pour autant un produit de consommation inoffensif et son usage peut être dangereux lorsqu'il est défectueux, dispensé à mauvais escient ou mal adapté au patient. Malgré nos avancées scientifiques, cette dernière hypothèse est encore rencontrée lorsque le médicament est dispensé à un enfant.

Les médecins étaient, jusque-là, souvent obligés d'utiliser, chez l'enfant, des médicaments n'ayant pas été testés à cet effet, engageant ainsi leur responsabilité professionnelle. L'application du droit européen a entraîné une évolution. Le problème de la prescription hors autorisation de mise sur le marché (AMM) chez l'enfant est évoqué régulièrement depuis de nombreuses années. Or la population pédiatrique européenne représente plus de 100 millions d'individus (20 % de la population totale à moins de 18 ans). Le développement des médicaments à usage pédiatrique rencontre aussi des difficultés d'un point de vue scientifique. Cela s'explique en partie par la complexité des problèmes posés par la recherche et le développement de médicaments pédiatriques : l'enfant de 0 à 18 ans est par définition un être en devenir dont chaque étape du développement physique et psychique nécessite des recherches complexes, spécifiques, longues et difficiles à mettre en place.

L'automédication pédiatrique en France représente un enjeu majeur de santé publique. En effet, Le phénomène d'automédication, s'il est parfois adéquat et en phase avec les symptômes d'un enfant, peut s'avérer un réel problème qui préoccupe de plus en plus les professionnels de santé et qui fait l'objet de nombreuses études et conférences. Une sensibilisation des parents quant aux dangers pour les jeunes enfants est dès lors nécessaire afin d'éviter que ce genre de pratiques dangereuses ne mette en péril la santé des tout petits. Dans tous les cas, la prise de traitements chez l'enfant impose une vigilance particulière des parents et le recours à des traitements naturels dont l'innocuité aura été démontrée.

Les professionnels de santé s'intéressent de plus en plus au phénomène d'automédication. En effet, une étude, menée par le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse en 2012, avait pour but de dresser un état des lieux de l'automédication en France ainsi que l'attitude des parents envers leurs enfants. Ici aussi, les résultats sont très parlants : La quasi-totalité des parents (96%) automédiquent leurs enfants, et ce très tôt (entre 6 mois et 2 ans) ; 39% de ces parents pensent prendre des risques en le faisant ; et 55% des parents font des erreurs de posologie ou de dosage ; Un constat qui nous permet de prendre conscience de l'importance de demander conseil à un professionnel de santé lorsque un enfant est souffrant et d'ainsi prévenir d'éventuelles effets négatifs.

Contact presse :

Sarah RHARASSE - 02 54 70 59 94 - sarah.rharasse@murec.fr

Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr

Mutualité Française Centre - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centre.mutualite.fr

